

## Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction du Patrimoine Culturel

**Monsieur Thierry WAUTERS**

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 02/10/2024

N/Réf. : BXL30004a\_731\_PREA

Gest. : TS

V/Réf. : 2043-0061/257/2024-424PU

Corr DPC: Catherine Leclercq

BRUXELLES. Parc du Cinquantenaire - Trémie du tunnel 'Kennedy'  
(= Parc du Cinquantenaire classé comme site)

Avis préalable : étude de faisabilité relative à la trémie Kennedy  
dans le parc du Cinquantenaire

Demande de BUP – DPC du: 17/09/2024

### Avis de principe de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 17/09/2024, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 25/09/2024, concernant la demande sous rubrique.

#### ■ CONTEXTE PATRIMONIAL



*Le Parc du Cinquantenaire est classé comme site par l'Arrêté du 18 novembre 1976, comme monument l'arcade centrale et les deux ailes de colonnades latérales par l'Arrêté du 29 juin 1984, comme ensemble les bâtiments formant le Musée Royal de l'Armée et d'Histoire militaire, l'Autoworld et les Musées Royaux d'Art et d'Histoire par l'AGRBC du 22 avril 2004, et comme monument l'IRPA par l'AGRBC du 29 novembre 2007.*

*Contexte patrimonial (@ BruGIS)*

Le Parc du Cinquantenaire est implanté dès 1880 sur l'ancien champ de manœuvres du plateau de Linthout, et agrandi en 1888. Dans les années 1960-1970, deux tunnels sont aménagés sous le parc, et réapparaissent à la surface par une trémie de 193 mètres de long implantée dans l'axe de l'arcade monumentale. En 1995, la trémie et ses abords sont rénovés, afin de la dissimuler à la vue depuis les allées piétonnes du parc et de réduire les nuisances sonores qu'occasionne le trafic automobile.

#### ■ OBJET DE LA DEMANDE

Le site du Cinquantenaire et ses abords font l'objet de plusieurs projets, menés de front par des acteurs distincts : la restauration du parc (Beliris et Bruxelles Environnement), la rénovation des bâtiments (Régie fédérale des Bâtiments), et le redéveloppement global du site en vue des célébrations du bicentenaire de la Belgique en 2030 (ASBL Horizon 50-200). La CRMS a émis plusieurs avis sur ces dossiers et sur les espaces structurants limitrophes<sup>1</sup>.

La demande actuelle concerne uniquement la partie centrale du parc, et plus précisément la « Trémie Kennedy » qui relie les tunnels routiers Loi et Cinquantenaire. Elle porte sur les résultats d'une étude

<sup>1</sup> Voir sur le site de la CRMS : la [rénovation des tunnels](#) (s. 699), l'avant-projet de [restauration du parc](#) (s. 704 et s. 708) ; pour les abords le réaménagement du [rond-point Schuman](#) (s. 707) et de [l'avenue de Tervueren](#) (s. 727).

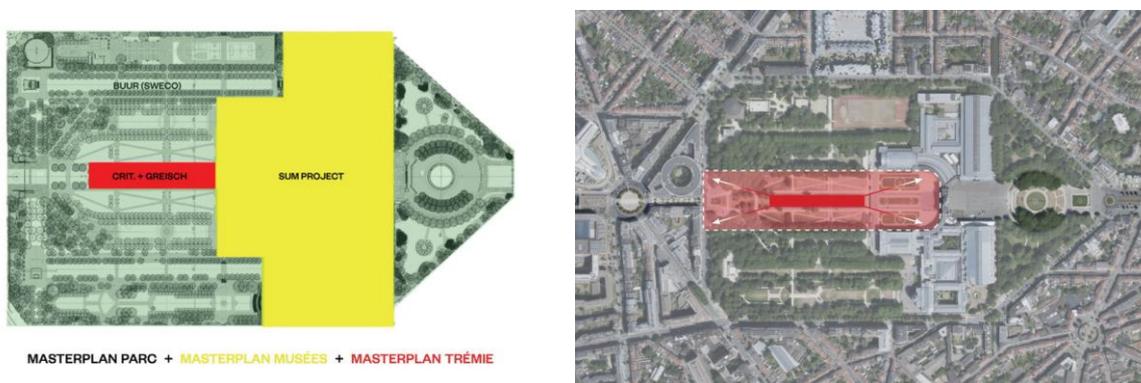
commandée par Perspective.brussels en vue de la couverture de la trémie et de l'amélioration des liaisons piétonnes au sein du parc.

L'étude a fait l'objet d'une réunion préalable en juin 2024 en présence de Perspective.brussels, de ses auteurs, de la DPC et de la CRMS.

Elle décline plusieurs scénarii pour l'amélioration des liaisons piétonnes au sein du Parc du Cinquantaire, avec comme conséquence la couverture partielle ou totale de la trémie Kennedy, voire la réalisation d'une intervention symbolique forte au cœur du parc à l'occasion du bicentenaire de la Belgique.

Les auteurs de l'étude ont défini trois horizons chronologiques distincts : des mesures à court terme, trois scénarii pour 2030 visant à améliorer les flux au sein du parc – sans toutefois couvrir la trémie, ce qui serait impossible endéans un délai de six ans –, et deux propositions à l'horizon 2050 visant le recouvrement définitif de la trémie.

Le périmètre de réflexion a également été élargi, passant de la trémie en elle-même à la partie centrale du parc, qualifiée de « plaine métropolitaine ».



Synthèse des différents projets en cours sur le site du Cinquantaire et extension du périmètre de l'étude. Documents extraits du dossier.

## ■ AVIS DE LA CRMS

### I. Préambule : nécessité d'une approche globale et adaptée au site

En préambule, la CRMS souligne une nouvelle fois le déficit d'une gouvernance et d'une approche méthodologique globale pour le développement du site du Cinquantaire et de ses abords.

Elle constate d'une part que les projets « partiels » se multiplient sans coordination ni vue d'ensemble, avec des pilotages distincts : restructuration du rond-point Schuman et du tronçon de la rue de la Loi vers le parc, restauration et rénovation du parc, restauration et rénovation des bâtiments (y compris des propositions pour construire éventuellement de nouveaux immeubles), réaménagement de l'avenue de Tervueren entre le parc et le rond-point Montgomery, projet Horizon 50-200... Elle rappelle dans ce cadre sa demande de coordonner l'ensemble des projets, comme elle l'avait déjà souligné dans ses avis précédents :

*« La Commission est soucieuse de la compatibilité de tous ces projets [...] Elle estime qu'il est indispensable de **développer une vision globale sur le site qui porte à la fois sur le parc et le bâti ainsi que sur la connexion qui existe inévitablement entre les deux et qu'il convient de gérer à tous les niveaux** (entrées/accès, fonctions, usages, gestion des eaux, etc.) [...] La question de la trémie et de son éventuelle fermeture devrait également être intégrée à la vision globale. »<sup>2</sup>*

<sup>2</sup> [Voir l'avis en ligne \(s. 704\)](#)

D'autre part, force est de constater que la vision stratégique pour l'avenir du parc semble essentiellement centrée sur sa fonction événementielle et les manifestations qui s'y tiennent très régulièrement, qui tendent à s'accroître en vue des célébrations de 2030. **La CRMS, inquiète de la forte pression de ces activités sur la conservation du parc, ne peut admettre le manque de considération pour ses valeurs naturelles et paysagères et plaide avec vigueur pour une meilleure prise en compte de l'aspect « nature » dans l'ensemble des projets. Elle demande de cadrer l'usage du Cinquantenaire en favorisant les fonctions compatibles avec son statut de parc historique (promenade, quiétude et récréations douces) et en le considérant comme une précieuse « réserve » de nature en ville, à gérer parcimonieusement.**

Elle renvoie à cet effet à l'axe 4, « Nature en ville », de son mémorandum 2024-2029 :

*« En ville, comme ailleurs, la nature constitue un système global et interconnecté dont toutes les composantes (patrimoine vert et bleu, sol, relief, faune, ...) interagissent et se maintiennent en équilibre. La conservation et la gestion adéquates des espaces verts existants sont cruciales pour maintenir ce système à l'équilibre. [...] »*

*La connaissance et la compréhension des choix qui ont dicté l'aménagement historique d'un lieu ainsi que son évolution doivent guider les démarches. Les parcs, à valeur patrimoniale, souffrent par ailleurs de la pression croissante d'événements avec d'importants dégâts collatéraux (plantations, compactage du sol, pollution sonore et lumineuse, perturbation de la faune, ...). »<sup>3</sup>*

## II. Les scénarii 2030

À l'horizon 2030, trois scénarii ont été étudiés afin d'améliorer la connexion piétonne à travers l'axe est-ouest du parc et en requalifier l'entrée attenante à l'avenue de la Joyeuse Entrée.

### ❖ Scénario A : le « double Péristyle »

Le scénario A, le « double Péristyle », consiste à édifier une structure légère à l'entrée du parc, qualifiée de « chaînon manquant » et visant à « signifier et consolider spatialement une union entre le parc et l'UE. »<sup>4</sup> La structure pourrait en outre abriter des fonctions d'accueil pour le site et des équipements publics.



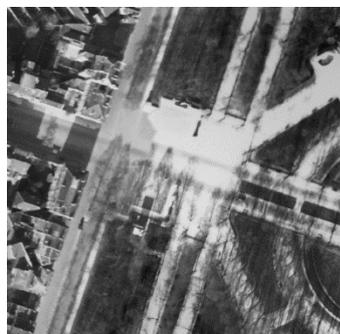
Scénario A : le « double péristyle », une construction à l'entrée du parc. Documents extraits du dossier.

**La CRMS considère que la structure proposée ne respecte pas les caractéristiques de cette entrée du parc, qui ne se limitent pas au nécessaire non-encombrement de la perspective axiale. Cette**

<sup>3</sup> Voir le [Mémorandum 2024-2029 en ligne](#), particulièrement les pp. 12-13.

<sup>4</sup> Étude jointe au dossier, p. 57.

construction introduirait un élément incongru dans la composition existante, cohérente et harmonieuse. Le plan projeté interfère en effet fortement avec le tracé des chemins du parc. Si cette structure était réalisée, elle se placerait, pour la partie la plus large, sur les pelouses et atterrirait en plein milieu de celles-ci. Cette option serait particulièrement déraisonnable car elle perturberait la lecture du plan et créerait davantage un obstacle qu'un appel visuel à fréquenter le parc.



*Orthophotoplan 1935*



*Orthophotoplan 1977 :  
adaptation de la forme du  
parvis aux voies de circulation.*



*Carte postale du début du 20<sup>e</sup> siècle :  
dégagement du cheminement vers les arcades  
depuis l'actuel rond-point Schuman.*

**Dans tout aménagement, il s'agirait au contraire de retrouver l'intégrité du « parvis Joyeuse Entrée », espace compris entre la grille de clôture du parc et l'extrémité de la rue de la Loi.** Cet espace de 65 m de large sur 50 m de profondeur est encore aujourd'hui traité comme un héritage du tracé automobile antérieur, matérialisé par la forme de la pelouse. Il est fragmenté par l'accumulation d'aménagements disposés de manière malheureuse sur l'axe longitudinal du parc (buste de R. Schuman isolé au centre d'un parterre, infrastructures cyclables, chaînes entre poteaux, signalisation, ...). Cet espace a pourtant le potentiel de devenir le véritable « parvis » du parc, soulignant la liaison avec le rond-point Schuman. Les statues représentant les quatre saisons pourraient également être revalorisées et retrouver leur connexion thématique méconnue avec le parc. La forme de ce parvis, un rectangle dont le grand côté est perpendiculaire à la ligne de vue, « accélère » la perspective et dirige le regard du spectateur vers les arcades. Aucune installation complémentaire n'est nécessaire pour accroître l'appel visuel des arcades : restaurer le parvis et éventuellement planter quelques arbres de manière parcimonieuse pour atténuer l'impact de l'alignement en retrait des immeubles situés en face serait largement suffisant.

#### ❖ Scénarii B et C : les passerelles

Les scénarii B et C permettent la traversée perpendiculaire de la trémie au moyen de passerelles la surplombant, perpendiculaires à la perspective monumentale :

- Le scénario B, la « Folie », est une passerelle courte associée à un promontoire, de forme sculpturale.
- Le scénario C, la « Passerelle », est une proposition davantage littérale.

Par rapport au contournement de la trémie, ces deux installations réduisent le parcours de 15%. L'étude conclut elle-même au faible intérêt de ces propositions : la position axiale des passerelles interférerait avec la perspective monumentale sur les arcades, la traversée par-dessus la trémie ne constituerait qu'une nouvelle manière de constater sa béance, le dispositif nécessiterait des rampes d'accès considérables, et fragmenterait davantage les cheminements au sein du parc.



**Scénario B : la Folie**



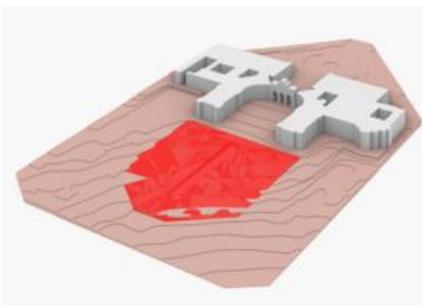
**Scénario C : la Passerelle**

*Documents extraits du dossier de demande.*

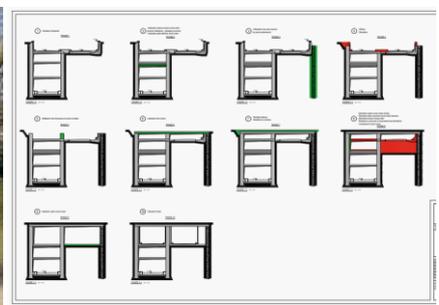
**La CRMS rejoint les conclusions de l'étude quant aux scénarios B et C. Ces deux dispositifs sont à proscrire, car leur typologie semble ici incongrue, leur intérêt fonctionnel inexistant, et leur implantation encombrerait la perspective centrale vers les arcades.** La circulation automobile en-dessous de la passerelle nécessiterait en outre de lourdes mesures de sécurité pour empêcher le jet d'objets ou la chute des visiteurs.

### III. Les scénarii 2050

À long terme, le recouvrement de la trémie est envisageable. Deux scénarii sont proposés : le premier consister à reprofiler le parc, le second à abaisser le niveau de la dalle routière.



**Scénario A : nivellement du parc**



**Scénario B : abaissement de la dalle**

*Documents extraits du dossier de demande.*

**La CRMS salue ici les résultats de l'étude et la démonstration réalisée, qui permettent de clarifier et de budgétiser les possibilités techniques en vue de la couverture de la trémie, ce qui constituerait une évolution positive pour le parc.** Elle recommande de poursuivre l'étude de cette piste, qui sera réellement bénéfique au parc, mais qui nécessite bien entendu d'ores et déjà d'intégrer aux réflexions les évolutions futures de la mobilité en Région bruxelloise et leur impact éventuel sur le devenir des tunnels.

Quoi qu'il en soit, **le reprofilage du parc est à exclure** : celui-ci impliquerait la création d'une butte perturbant la perspective vers les arcades, et conduirait à gommer les différences de niveaux et encaissements caractéristiques de la topographie du parc du Cinquanteaire.

**L'abaissement de la dalle routière serait une solution plus acceptable**, qui permettrait en outre de restituer le bassin d'eau central disparu. Cette option nécessiterait cependant de mener des analyses

techniques et paysagères complètes, dans la mesure où la conversion des deux tunnels actuels en un seul ouvrage de plus d'1,2 km de long nécessiterait l'installation de nouvelles unités de désenfumage et de sorties de secours complémentaires au sein du parc.

#### IV. Conclusion

À l'horizon 2030, l'étude conclut à l'impossibilité de couvrir la trémie, et propose de se concentrer sur l'amélioration des flux parcourant le site du Cinquantenaire et la matérialisation des célébrations du bicentenaire par une installation temporaire sous la forme d'une « intervention » architecturale contemporaine.

**Plutôt que de se concentrer sur des aménagements ponctuels, temporaires ou non, qui fragmenteront les lieux et augmenteront la pression sur le parc, la CRMS invite l'ensemble des acteurs concernés par le Cinquantenaire et ses abords à investir dans les enjeux essentiels pour garantir la pérennité du parc, mieux le reconnecter à son environnement et assurer son utilisation appropriée.**

Il s'agit :

- **De mettre en place une gouvernance d'acteurs claire permettant d'assurer la cohérence des projets, leur inscription dans une vision globale et partagée qui, outre les autres objectifs, place la nature dans tous ses aspects (arbres, sol, gestion des eaux...) au centre de la réflexion, et intègre dès à présent la préservation du site en tant que parc historique et lieu de nature ;**
- **De repenser et consolider les liens entre le parc et la ville au-delà de ses limites, en tenant compte de la situation historique du parc, de l'avenue de Tervueren et des abords du Cinquantenaire.** Dans ce cadre s'impose une réflexion poussée sur les entrées, et notamment sur le parvis de l'avenue de la Joyeuse Entrée, à la mesure de la monumentalité des lieux et en misant sur une réelle articulation avec la ville.

Dans l'intervalle, les structures temporaires pour les festivités de 2030 doivent quant à elles faire l'objet d'une réflexion architecturale, paysagère et fonctionnelle coordonnée, afin d'apporter une valeur ajoutée au parc et aux bâtiments historiques. Il s'agit en tout cas d'éviter la multiplication de petits aménagements déconnectés les uns des autres et peu soucieux de la haute valeur patrimoniale des lieux.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE  
Secrétaire



S. VAN ACKER  
Président

c.c. à : [cleclercq@urban.brussels](mailto:cleclercq@urban.brussels) ; [jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ; [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ;